

## **Interpellation concernant la chancre de la Fédération Wallonie-Bruxelles rue Leopold De Swaef**

Monsieur le Président.  
Chères collègues.  
Chers membres du collège.

Cela fait des années que je passe devant un merveilleux site qui est devenue un chancre et après renseignement j'ai appris qu'il appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit de l'école Da Vinci, rue Léopold De Swaef, 25 à Anderlecht. Cet établissement scolaire, cadastré sous Anderlecht 4ème division, section B 25 f est un îlot entouré par la rue Léopold De Swaef, la rue Van Soust, la rue Denis Verdonck et la rue Général Ruquoy. La superficie de cette parcelle est d'environ 3Ha 60Ca dont la moitié est utilisée par l'école et la seconde moitié se compose d'une piste d'athlétisme à l'abandon, elle est entourée d'espace vert. Toute la partie centrale et le périmètre de la piste sont inutilisés et envahis par une végétation sauvage. Malgré la haute clôture qui entoure cette parcelle, cela n'empêche pas des personnes de jeter par-dessus des encombrants (angle rue Léopold De Swaef et rue Général Ruquoy) un bon nombre de pneus usagés à l'angle de la rue Général Ruquoy et de la rue Denis Verdonck.

Pour me rendre compte des dégâts, J'ai pu y accéder à pied via un parking à ciel ouvert qui est mis à la disposition du personnel enseignant. Une fois à l'intérieur de l'îlot, J'ai constaté que l'immeuble qui servait de Club a malheureusement été abandonné depuis de longues années, ce bâtiment qui borde la piste d'athlétisme est squatté et est rempli de déchets de toutes sortes. Le pourtour est un amas de bouteilles en plastique vide, des dizaines de sacs d'ordures longent le bâtiment ainsi que bon nombre d'autres débris. Il est regrettable de voir ce merveilleux site se dégrader de la sorte. Les riverains se sont plaints de la prolifération de rats et de l'insécurité du quartier provoquée par les squatteurs du bâtiment. Les riverains ont demandé si la commune d'Anderlecht ne pourrait pas nettoyer le site et le dératiser.

Je trouve scandaleux de laisser à l'état de ruine un si beau site sportif qui se situe sur notre commune et qui aiderait nos jeunes à s'épanouir et à se développer par la pratique du sport sachant qu'il y a un manque d'infrastructures sportives

De ce fait, je vous interpelle par rapport à cette situation qui pose question.

Que comptez-vous faire pour que ce domaine soit réhabilité ?

Quand est-ce que la commune va commencer à nettoyer le site et le dératiser ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Khazri Mohammed  
CONSEILLER COMMUNAL  
S.P.A





Anderlecht, le 21 octobre 2020

**Alain KESTEMONT**

Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,  
de la Prévention, de la Sécurité urbaine et des  
Sanctions administratives communales

Shepen van de Stedenbouw en Milieu,  
Preventie, Stedelijke Veiligheid en  
Gemeentelijke Administratieve Sancties  
Monsieur le Conseiller communal,

M. Khazri

Je fais suite à l'interpellation relative au chancre de la Fédération Wallonie-Bruxelles situé à la rue Léopold De Swaef.

**1. En ce qui concerne la réhabilitation du site :**

Le terrain d'une superficie d'environ 4 hectares (38 787 m<sup>2</sup> très exactement) dont vous faites mention est une propriété de la SPABS de Bruxelles gérée par le Service général des infrastructures scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 5 décembre 2018, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris la décision de lancer les études suivies de l'exécution des travaux pour la construction de nouvelles infrastructures scolaires et sportives, soit la construction d'infrastructures scolaires pour les réseaux de la FW-B, la construction d'infrastructures sportives pour l'ADEPS et l'adaptation de l'internat annexé.

Ces interventions représentaient une grande opportunité pour bien évidemment repenser durablement l'avenir de ce site avec un Masterplan qui intégrerait, outre les infrastructures précitées, le remplacement des pavillons modulaires de l'implantation B de l'Ecole fondamentale de l'Athénée Royal Leonardo Da Vinci et la valorisation du site.

En février 2019, une première réunion de projet entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services communaux de l'Urbanisme et du Développement urbain ainsi que différents acteurs régionaux tels que Bruxelles-Mobilité et Urban et Perspective a eu pour objet de présenter le processus et le planning du projet ainsi que l'étape suivante, soit le lancement d'un marché public pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui serait chargée de la réalisation des études urbanistiques visant à cerner le potentiel et les contraintes du site aboutissant à la finalisation du Masterplan et l'étude et le suivi d'exécution des travaux pour la construction des infrastructures sportives et de l'adaptation de l'internat.

Secrétariat - Marianne VAN VEER

TEL 02 526 85 56

E-MAIL [mvanveer@anderlecht.brussels](mailto:mvanveer@anderlecht.brussels)

Cheffe de Cabinet - Audrey DUSSARD

TEL 02 526 85 70

E-MAIL [adussard@anderlecht.brussels](mailto:adussard@anderlecht.brussels)

Rue d'Aumalestraat 21 - Bruxelles 1070 Brussel

Les représentants communaux et régionaux se sont montrés très enthousiastes à l'égard de ce projet qui répond tant aux attentes par rapport au contexte immédiat du Quartier Scheut qu'au regard des besoins sportifs et scolaires en Région de Bruxelles-Capitale. Il a bien évidemment été mis en exergue toute l'importance de conserver une mixité des fonctions, en particulier le maintien de l'Ecole fondamentale sur le site sachant que le quartier accueille déjà une école néerlandophone.

En ce qui concerne les enjeux de la mobilité, la Commune a signalé également que le positionnement d'écoles au carrefour des rues Van Soust et Léopold De Swaef fait que cette dernière artère est déjà fortement empruntée aux horaires scolaires, d'où notre demande d'étudier les accès du site de manière à équilibrer le trafic, à apaiser les voiries de desserte du quartier de prévoir un stationnement " hors voiries "

Pour conclure ma réponse à cette partie de votre interpellation, je vous informe également que la Fédération Wallonie-Bruxelles a insisté sur le fait qu'elle dispose actuellement de moyens financiers pour réaliser l'ensemble des infrastructures en même temps et n'envisage pas de phase de travaux à ce stade.

Le début du chantier est prévu pour 2023 et sa fin pour 2025 mais en attendant la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé la procédure pour la démolition de l'ancien club house et l'engazonnement du terrain de l'ancienne piste mis à disposition de l'Ecole fondamentale.

## 2. En ce qui concerne le nettoyage du site et sa dératissage :

En septembre 2010, le service de l'Hygiène est intervenu pour la dératissage du terrain d'athlétisme.

Le 28 septembre 2020, le même service est également intervenus sur la voie publique des artères suivantes : rue Van Soust, rue Denis Verdonck, rue Léopold De Swaef et rue Général Rucquoy. Il s'avère toutefois, après exécution, que le principal problème rencontré dans ces rues est un problème récurrent de propreté.

Il a été demandé que le site soit nettoyé et entretenu au préalable de notre intervention afin de pouvoir agir de la manière la plus optimale.

Je dois toutefois vous signaler qu'au terme de l'Arrêté Royal du 19 novembre 1987, articles 45 et 46, et le nouveau Règlement général de police, article 36, la dératissage des lieux est de l'exclusive responsabilité du propriétaire et que la Commune n'a l'obligation d'agir que si le problème devient de l'ordre de la salubrité publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de ma considération distinguée.

Par ordonnance,



Nathalie COPPENS,

Secrétaire communal f.f.

Par déléation,



Alain KESTEMONT

Échevin de l'Urbanisme et de  
l'Environnement